



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* ROBINSON dépose le rapport annuel et les états financiers vérifiés du Fonds de développement économique local pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(Document parlementaire n° 97)

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la prière, le 10 avril 2001, le député d'Emerson a soulevé une question présumée de privilège portant sur la crise dans le secteur agricole au Manitoba. Il a conclu son intervention en proposant : « [...] que les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté mardi prochain afin de permettre un débat sur la crise socioculturelle à laquelle font face les localités rurales manitobaines en raison du déclin du secteur des céréales, des oléagineux et des cultures spéciales et sur les incidences négatives de cette situation sur les entreprises, les industries et les localités. »

Par la suite, l'Assemblée a consenti à l'unanimité à la présentation de la motion sans que celle-ci ne constitue une question de privilège. Bien que cette motion ait été étudiée à l'Assemblée, sans pour autant constituer une question de privilège, j'estime qu'il est important de souligner officiellement que la question de privilège était irrecevable puisqu'elle n'était pas fondée de prime abord et qu'il n'a pas été porté atteinte aux privilèges collectifs de l'Assemblée ni aux privilèges individuels des députés.

La présente décision n'a aucune incidence sur la décision de l'Assemblée de se saisir, mardi prochain, de la question des problèmes agricoles.

Après la période des questions orales, l'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet de l'évolution de la situation des inondations dans le sud du Manitoba.

M. CUMMINGS fait des observations sur la déclaration.

Mercredi 11 avril 2001

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. HELWER, AGLUGUB et REIMER, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que M. PENNER (Steinbach) font des déclarations de député.

L'Assemblée convient à l'unanimité de ne pas siéger le lundi de Pâques, le 16 avril 2001.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. MURRAY intervient et propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne démontre pas que des efforts sont entrepris pour préparer le Manitoba aux défis de l'avenir;
- b) qu'il n'aborde pas des préoccupations tout à fait fondées, soit la difficulté de maintenir le niveau élevé des dépenses qui y sont prévues;
- c) qu'il ne propose pas de vision ni de plan à l'égard de l'économie manitobaine;
- d) qu'il ne préserve pas le climat économique prospère établi au Manitoba au cours des dix dernières années;
- e) qu'il n'offre pas de réductions substantielles d'impôt aux contribuables manitobains;
- f) qu'il ne reconnaît pas l'importance que revêt le maintien de taux d'imposition concurrentiels pour assurer la prospérité de la province;
- g) qu'il ne crée pas un climat économique susceptible d'attirer des investisseurs au Manitoba;
- h) qu'il ne propose pas de mesures incitatives destinées à convaincre nos jeunes de demeurer au Manitoba;
- i) qu'il n'apporte aucune solution à la grave crise socioéconomique que vivent les localités rurales en raison de la situation critique dans le secteur des céréales, des oléagineux et des cultures spéciales;
- j) qu'il n'apporte pas d'aide aux producteurs agricoles encore touchés par les importantes inondations subies dans le sud-ouest manitobain en 1999;

- k) qu'il ne répond pas aux besoins des régions rurales du Manitoba en matière d'infrastructure routière et de transport routier;
- l) qu'il ne met pas fin à la médecine de couloir contrairement à la promesse du gouvernement actuel;
- m) qu'il n'apporte pas de solution à la pénurie croissante de professionnels dans le secteur de la santé;
- n) qu'il n'aborde pas le problème des listes d'attente dans le secteur des soins de la santé;
- o) qu'il n'apporte pas de solution à la grave pénurie d'enseignants qui existe à tous les niveaux dans l'ensemble de la province,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK ainsi que MM. LOEWEN et STRUTHERS interviennent. M. PENNER (Emerson) exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke